



Commune de Tannay

Tannay, le 3 septembre 2019/sb/10.03

Préavis N° 38

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE D'UNE AUTORISATION
D'EMPRUNTER UN MONTANT DE 2,5 MILLIONS MAXIMUM**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Actuellement, les taux d'intérêt des emprunts sont à leur plus bas niveau. Personne ne peut dire combien de temps cela va durer ni quand ils remonteront.

Afin de faire face à des investissements à moyen et long terme (voir tableau en annexe) et en profitant de taux historiquement bas, il est judicieux d'emprunter de manière raisonnable.

2. SITUATION

A ce jour, la Commune a 3,5 millions d'emprunt ce qui est très faible par rapport au plafond d'emprunt de 22 millions (préavis no 6 du 03.11.2016).

Il est quasiment utopique d'estimer, pour les prochaines années, l'évolution des charges communales telles que la facture sociale et le fonds de péréquation vu les changements qui interviendront les prochaines années dans le calcul de ces charges, sans parler de la RIE III qui va toucher principalement les communes aisées.

Néanmoins en regard des investissements prévus, la Municipalité, tout en restant prudente, doit prévoir les liquidités nécessaires pour mener à bien les projets en cours en espaçant les remboursements de manière judicieuse. En effet, les dépenses ne s'arrêtent pas en fin de législature comme par exemple celles concernant la zone lacustre et le futur port dont la finalité devrait se situer autour de 2022.

Sur les 2,5 millions d'emprunt demandés, 1 million est utilisé pour rembourser un emprunt du même montant basé à l'époque sur un taux de 1.7% alors qu'aujourd'hui nous pouvons le négocier à un taux beaucoup plus bas.

Le total des emprunts augmentera de 3,5 à 5 millions sachant qu'en fonction des finances de la Commune il sera possible de rembourser les anciens prêts d'un montant de 2'500'000.00 arrivant à échéance en 2021.

3. DÉCISIONS

vu : le préavis municipal N° 38,

vu : le rapport de la Commission des finances,

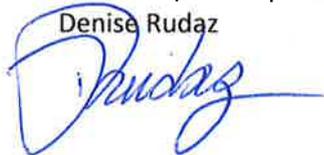
attendu : que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- **d'approuver le préavis N°38 autorisant la Municipalité à emprunter jusqu'à un montant maximum de 2,5 millions CHF et lui donner le choix du moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunt.**

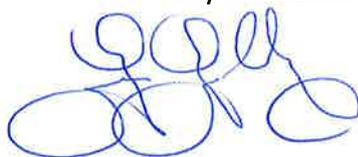
La Municipale responsable :

Denise Rudaz



Le Vice-syndic :

Guy van Gelder



Pour la Municipalité :



La Secrétaire :

Ariane Katzarkoff

